

# Tribune de Laurence Rossignol : lutter contre les violences intrafamiliales, urgence absolue du confinement

La maison des élus 14 avril 2020

**Nous avons pris l'habitude de compter les jours du confinement.** Nous en sommes au jour 17, peut-être un peu plus pour celles et ceux d'entre nous qui avons interrompu nos déplacements dès le lendemain des annonces du Président de la République le 12 mars. Et encore un peu plus pour moi, qui suis entrée, dans mon département de l'Oise, dès le 27 février, dans la crise sanitaire.

**« Il suffira d'une crise... » nous prévenait Simone de Beauvoir, soulignant la précarité des droits des femmes dans une société qui demeurerait patriarcale, malgré les conquêtes féministes. Face au Covid-19, nous ne sommes pas toutes et tous égaux, et les femmes sont partout en première ligne.** Elles sont majoritaires dans la médecine de ville et la médecine hospitalière, elles représentent la quasi-totalité des infirmières et des aides-soignantes, elles sont derrière la plupart des caisses dans nos magasins d'alimentation. Elles assument encore davantage, depuis quelques semaines, la charge mentale de l'organisation du foyer en période de confinement : organisation des ressources, des journées, transmission des attentes éducatives, veille au respect des mesures de sécurité sanitaire ; tout cela en parallèle du télétravail pour celles qui sont confinées ou du travail pour celles qui ne le sont pas (et d'ailleurs les enquêtes d'opinion relatives au confinement soulignent une baisse de moral significative chez les femmes).

Quelques-unes sont malheureusement tombées enceintes et ne souhaitent pas poursuivre leur grossesse. Le gouvernement n'ayant pas consenti à un aménagement des délais pour leur permettre de faire face à cette situation avec davantage de sérénité, elles doivent composer avec les mêmes obligations temporelles qu'en temps normal, et ce même si le système médical est sous tension.

**Et pour environ 200 000 femmes et leurs enfants, le confinement n'est pas seulement une contrainte dans le quotidien.** C'est un facteur de surexposition aux violences intrafamiliales qui s'apparente davantage à une assignation à résidence avec un conjoint violent, les soupapes de la vie quotidienne (activités professionnelles, sorties, éventuellement refuge chez des proches) ayant disparu.

**Cette alerte a été formulée immédiatement après les premières mesures de restriction des déplacements par les réseaux féministes, les expert.e.s et les associations d'aide aux victimes.** Le gouvernement ne les a pas ignorés : malgré quelques retards lors du démarrage, la permanence téléphonique du 3919, dédiée aux victimes de violences, fonctionne désormais toute la journée. Les associations

d'accueil, d'écoute et d'orientation des victimes des réseaux Solidarité femmes et les centres d'information sur les droits des femmes et des familles poursuivent leurs missions à distance sur l'ensemble du territoire. L'ouverture de places supplémentaires dans les centres d'hébergement devrait permettre de mettre à l'abri les victimes ou d'écartier du domicile les auteurs de violences. L'éviction du conjoint violent est prioritaire et les affaires de violences conjugales sont traitées immédiatement dans les juridictions. Les pharmacies ont été associées au dispositif de signalement. Un budget d'un million d'euros a été annoncé pour financer la lutte spécifique contre les violences intrafamiliales en période de confinement, bien qu'il n'apparaisse pas en tant que tel dans la loi de finances rectificatives.

10 jours après le début du confinement, le ministre de l'Intérieur a indiqué une hausse très significative des violences intrafamiliales : de 32 % dans les zones gendarmerie, et de 36 % pour la préfecture de police de Paris. En d'autres termes, **malgré les efforts entrepris, les femmes subissent pour le moment davantage de violences. Le confinement, bien que nécessaire, les place dans une situation de quasi-séquestration dans laquelle elles ne peuvent se soustraire aux violences commises par leur conjoint.**

**Et ce n'est pas le seul facteur d'aggravation du danger.** Le fonctionnement à distance de nombre de services publics, le passage en télétravail des associations d'accueil, d'écoute et d'orientation entravent la sortie des violences. De surcroît, **les blessures physiques infligées par les conjoints violents pourraient ne pas être prises en charge avec suffisamment de rapidité** par les services d'urgence, en raison de la forte tension du système hospitalier. Les temps d'attente avant de joindre un.e opérateur.rice du 15 sont par ailleurs susceptibles d'être allongés au fur et à mesure que progressera l'épidémie.

**La mobilisation doit donc être générale pour protéger les victimes de violences intrafamiliales et mettre les agresseurs hors d'état de nuire.** En tant qu'élu.e.s, nous en avons la responsabilité et les capacités. A mon sens, cela repose sur trois mots-clés : communication, vigilance et réactivité.

**Communication**, d'abord, parce que c'est le meilleur moyen de parvenir jusqu'aux victimes confinées. Il faut faire entrer les informations dans les foyers, dire aux victimes qu'elles ne sont pas seules, qu'elles n'ont peut-être pas le droit de sortir mais qu'elles ont le droit de fuir. Les agent.e.s qui tiennent les permanences téléphoniques des collectivités doivent être sensibilisé.e.s à cette question. Le site de la ville et les panneaux d'affichage lumineux peuvent également renvoyer vers les dispositifs d'accompagnement.

**Vigilance**, parce que les signaux faibles des violences sont encore plus difficiles à repérer. Ce sont les proches, les voisins et les voisines qui sont désormais les plus à même de signaler avoir entendu des bruits de coups ou de violentes disputes. Faire appel aux réseaux de voisinage peut s'avérer crucial.

**Réactivité**, parce que le confinement exacerbe le ressentiment et la colère des agresseurs, et qu'il n'y a pas une minute à perdre une fois l'alerte donnée.

L'Assemblée des Femmes a réalisé un guide récapitulatif des ressources à la disposition des victimes (contacts d'urgence, annuaire des associations, permanences juridiques) et donnant des conseils d'intervention aux témoins. N'hésitez pas à vous en saisir **[en cliquant ici](#)**.

**La période que nous vivons est exceptionnelle et notre mobilisation doit être au rendez-vous afin que les violences machistes ne fassent pas de victimes collatérales à l'état d'urgence sanitaire.**

Les conséquences pour les femmes de la crise que nous traversons ne s'arrêteront vraisemblablement pas à la levée du confinement. **Il est indispensable de garantir les moyens adéquats et les ressources nécessaires à l'accompagnement des victimes sur le long terme.** Un accompagnement psychologique dématérialisé doit être installé au plus tôt pour permettre une prise en charge rapide des victimes.

**La dimension psychologique de l'accompagnement est d'autant plus cruciale qu'à l'issue de cette crise, nous pouvons nous attendre à une hausse importante des dénonciations de violences** de la part de victimes qui n'ont pas pu échapper suffisamment à l'emprise de leur conjoint violent pour signaler leur situation. De nombreux témoignages de **violences sexuelles** pourraient également émerger. **Il faudra alors que notre système de lutte contre les violences faites aux femmes soit prêt à les accueillir.**